Casablanca, le 3 Décembre 1992

DA/AP/E - 458

TOUS SERVICES DE GESTION DU PERSONNEL

Objet: Demande de déduction au titre de l'IGR des intérêts d'un prêt hypothécaire accordé par un organisme de crédit.

Afin de faire bénéficier le personnel ayant contracté un prêt hypothécaire auprès d'organismes de crédits agréés, d'institutions spécialisées ou d'établissements de banque et de crédit, de la déduction prévue par les dispositions de la loi n° 17-89 relative à l'Impôt Général sur le Revenu (IGR), il a été décidé qu'à compter du 1er Janvier 1993, le Groupe OCP effectuera, pour les agents qui en formulent la demande :

1°/ Les retenues mensuelles à la source au titre des remboursements en principal et intérêts et leur versement auprès de l'organisme prêteur,

H.B. : La retenue sera effectuée par l'O.C.P. sur la paie du mois "n" pour le réglement de l'échéance du mois "n + 1"

2'/ Les déductions à la source au titre de l'IGR, du montant des intérêts afférents à ces prêts dans <u>la limite des dispositions légales en vigueur</u>.

A cet effet, l'agent intéressé formulera une demande de retenue à la source au titre du remboursement de son prêt hypothécaire accordé par un organisme de crédit.

Cette demande sera adressée par le Service de Gestion du Personnel à la Division Social et Habitat (DA/SO) accompagnée d'une attestation sur l'honneur, établie par l'agent concerné, selon le modèle en annexe à laquelle l'intéressé joindra les pièces suivantes :

- * une copie du tableau d'amortissement du prêt fourni par l'organisme de crédit,
- * un certificat de résidence annuel afférent au logement ayant fait l'objet du prêt,
- * une photocopie de la carte d'identité nationale,
- * une photocopie de l'autorisation de construire et du permis d'habiter (en cas de prêt à la construction),
- * une copie certifiée conforme du contrat de prêt.

Par ailleurs, nous vous informons que les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux conditions légales requises, seront retournés par DA/SO au Service de Gestion du Personnel concerné.

LE DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES AFVAIRES, SOCIALES,

Signé : N. EL OUFIR

CHR
DA
DA/AP
DA/AP/E
DA/SO (p.a.)
DF/IF (p.a.)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

	itre de l'igh des interets d'un é par un organisme de crédit.
Je soussigné :	Mle
DIR/DIV/SCE :	•••••
CIN n° :dél	ivrée le :à :
	qui a accordé le prêt :
	construit par le moyen du prêt accordé par cet

a - déclare sur l'honneur que le	e logement sis à l'adresse ci-dessus :
1/ En construction (1)	: moi-même à titre de résidence principale dès
- est occupé par m (dans ce cas, p	moi-même à titre de résidence principale, mes ascendants et /ou descendants au 1er degré roduire un document établissant le lien de parente nts ainsi qu'un certificat de résidence en leurs
- est fermé et non	n destiné à la vente ou à la location.
b - déclare sur l'honneur que je hypothécaire en cours de rem	ne bénéficie pas actuellement d'un autre prêt boursement au titre d'un logement économique.
c - m'engage à signaler à l'OCP logement, en totalité ou en :	tout changement intervenu dans l'affectation dudi partie, dans le mois qui suit celui du changement
Phosphates à prélever chaque	a présente, le Groupe Office Chérifien des mois sur ma rémunération le montant de :
	Fait à, le
es jointes :	(Signature légalisée de l'agent)
e copie du tableau d'amortissement du	
et fourni par l'organisme de crédit, n certificat de résidence afférent au	
" octetitions at restablice withlent wi	

(1) Rayer la mention inutile.

- une photocopie de la CIN,

logement ayant fait l'objet du prêt,

- une photocopie de l'autorisation de construire et

une copie certifiée conforme du contrat de prêt.

du permis d'habiter (en cas de prêt à la construction),